

Pourquoi le gouvernement interdit-il le vote électronique aux Français de l'étranger ?

écrit par pier | 7 mars 2017

Encore un coup fourré du gouvernement socialope

Le Secrétaire d'Etat chargé des Français de l'Etranger, Matthias Fekl, vient d'annoncer ce lundi 6 mars lors de l'ouverture de la session de l'Assemblée des Français de l'Etranger réunie à Paris au Centre de Conférences Ministériel, que la possibilité de vote par internet est abandonnée pour les prochaines élections législatives à l'étranger qui se tiendront le dimanche 4 juin pour le premier tour et le dimanche 18 juin 2017 pour le second tour.

L'administration a en effet estimé que la sécurité du système informatique n'était pas parfaitement assurée pour mettre le vote électronique à l'abri de cyberattaques et garantir la sincérité des résultats. J'avais dès 2014 interrogé l'administration sur les nombreuses imperfections du dispositif (voir question écrite en pièce jointe) et avais suivi avec inquiétude les deux précédents tests qui s'étaient tenus en décembre et en février derniers pour l'éprouver.

Cet abandon du vote électronique est une très mauvaise nouvelle pour la représentation politique des 1,3 millions de Français de l'étranger inscrits sur les listes électorales et en particulier pour ceux qui vivent loin des bureaux de vote pour qui ce mode d'expression du suffrage évitait de longs et coûteux déplacements pour glisser un petit bulletin dans une urne. Des pétitions ont été lancées en plusieurs endroits du monde pour que ce mode de vote soit maintenu.

En juin 2012, lors des législatives, pour la première fois dans le cadre d'une élection nationale, les Français de l'étranger ont pu voter par voie électronique.

A l'époque, en tant que Ministre, j'avais réussi à imposer cette faculté pour que vous puissiez prendre pleinement part au scrutin.

Désormais, c'est inscrit dans la loi, les électeurs français établis à l'étranger ont la possibilité de voter par internet.

Lors des législatives en 2012, vous étiez d'ailleurs très nombreux à choisir cette modalité de vote. Plus de la moitié des électeurs ayant voté avaient choisi de le faire par internet. Le vote par voie électronique a, par ailleurs, assuré toutes les garanties de sécurité souhaitées.

Cette modalité loin d'être synonyme de confort est pour l'écrasante majorité d'entre vous, le seul moyen technique pour participer au scrutin. En effet, dans des pays très étendus, comme l'Australie, la Chine, ou la Russie, le vote par internet pour les Français de l'étranger permet de résoudre les problèmes d'éloignement géographique. Dans d'autres pays, certes moins étendus, comme le Vietnam, le Cambodge, l'Inde ou la Thaïlande, il faut effectuer plusieurs heures de route compte tenu des voies de communication pour se rendre à l'Ambassade ou au Consulat le plus proche.

A moins de 90 jours du premier tour des élections législatives, c'est une nouvelle hallucinante qui vient de tomber !

Le gouvernement socialiste vient de nous annoncer ce lundi 06 mars 2017 que vous serez privés du vote par internet aux Législatives en 2017.

Alors même que les Républicains et le Parti socialiste sont parvenus, sans bavure, à organiser un vote électronique dans le cadre de leurs primaires, le gouvernement prétend ne pas être en mesure d'organiser un scrutin électronique avançant un risque de « hackers ».

Bien sûr, cette décision est lourde de conséquences pour nombre d'entre vous puisque vous serez de fait privés de votre droit de vote.

Avec mes collègues parlementaires représentant les Français de l'étranger, nous étudions actuellement les voies de recours dont nous disposons contre cette décision. Nous déposerons notamment une « question prioritaire de constitutionnalité » auprès du Conseil constitutionnel.

Dès à présent, et afin de rassembler nos forces, je vous invite à signer la pétition que nous lançons contre cette décision du gouvernement socialiste.

Thierry MARIANI

Député des Français établis hors de France

tmariani@assemblee-nationale.fr